

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 401

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 29

Après la première occurrence du mot :

« mots : « »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 50 :

« conformément aux deuxième à quatrième alinéas » sont remplacés par les mots : « en application ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.